



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Discours du préfet de la Réunion – livraison du grand viaduc 5400,
Nouvelle route du Littoral*

Mardi 30 mars à 14h

Je suis particulièrement heureux de participer avec vous, aujourd'hui, à la livraison du grand viaduc de 5400 mètres de la Nouvelle Route du Littoral, le plus grand viaduc en mer de France. Sa ligne fluide, dont le tracé est rythmé par les pylônes, s'inscrit dans cette longue et grande tradition française d'ouvrages d'art audacieux. On est frappé tout autant par son élégance, sa simplicité, son ampleur.

5409 mètres de longueur, 29 mètres de largeur, 48 piles en mer ... Je voudrais saluer tous les acteurs qui ont participé à sa construction, issus de tant de corps de métiers. Toutes celles et ceux qui ont participé et participent encore à ce chantier peuvent être fiers des fruits de leurs efforts conjugués. A travers eux, c'est l'excellence du génie civil français qui est honorée.

La livraison de ce viaduc participe d'un projet plus ambitieux, bien connu de nous tous. Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral, rappelons-le, est commandé par l'impérieuse nécessité de protéger nos concitoyens. C'est cet impératif qui a guidé l'engagement de l'Etat dans ce grand projet, j'ai eu maintes fois l'occasion de le rappeler depuis mon arrivée à La Réunion.

Car l'espace insulaire réunionnais impose depuis toujours des contraintes fortes. L'île est, chacun le sait, régulièrement exposée aux aléas, qui sont nombreux : un volcan parmi les plus actifs au monde, des précipitations records, des dégâts cycloniques récurrents, une instabilité des pentes et des mouvements de terrain permanents... les contraintes sont fortes sur la vie des réunionnais. Les risques sont désormais bien mesurés et surtout de mieux en mieux connus. Et puisque nous disposons de cette connaissance, aucun immobilisme n'est permis, aucune pause ne peut s'envisager dans l'aménagement du territoire.

Mesdames et Messieurs, l'Etat se devait d'être aujourd'hui pour cette étape importante, tant l'Etat aura dès le départ été un acteur majeur du projet à la fois du point de vue de l'instruction active des procédures réglementaires et du point de vue financier. Et cela, je veux le rappeler ici à toutes les Réunionnaises et à tous les Réunionnais.

Je parle de l'instruction des procédures administratives, car c'est le rôle régalién de l'Etat de s'assurer du cadre réglementaire des projets. Notre engagement en la matière a débuté très vite dès 2012, puisque nous avons successivement instruit et délivré les arrêtés relatifs à la déclaration d'utilité publique le 7 mars 2012, à l'occupation du domaine public maritime le 22 octobre 2013, à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 25 octobre 2013 et à l'autorisation au titre de la réglementation des espèces protégées le 20 décembre 2013. Ce sont là des procédures lourdes et importantes pour lesquelles les services de l'Etat se sont mis en mode projet en liaison avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les prestataires.

Je veux aussi parler de l'engagement financier de l'Etat tant il m'apparaît essentiel. Cet engagement financier a pris la forme d'un protocole dès le 14 octobre 2010, celui de Matignon. Alors que l'opération est alors estimée à 1,66 milliards d'euros, l'Etat décide alors de s'engager à hauteur de 532 millions d'euros au titre des aides directes et d'accorder au projet 248

millions d'euros au titre des aides indirectes (le FCTVA). Ces montants viennent donc compléter ceux de la Région et de l'Europe. Je tiens à préciser que sur les 532 millions d'euros d'aides directes, 434 ont déjà été versés au maître d'ouvrage au profit des entreprises engagées dans ce chantier hors norme.

La Nouvelle Route du Littoral participe donc de cette volonté de résorber un risque naturel majeur auquel sont exposés, chaque jour, les usagers de la route nationale 1 entre Saint-Denis et la Possession. Depuis l'engagement des travaux en 2014 pour construire cet axe de circulation rapide de 12,5 kilomètres, l'enjeu de sécurisation de cet axe stratégique emprunté quotidiennement par 80 000 usagers demeure donc dans tous les esprits.

Cet enjeu n'est pas nouveau : longtemps considéré comme un obstacle intangible, le massif de la Montagne a été petit à petit apprivoisé par les réunionnais. C'est d'abord un chemin cavalier, au 17^{ème} siècle qui permit les premiers déplacements, puis un autre en rebord du massif, tout aussi dangereux. Ce fut ensuite la route de la Montagne, le chemin ferroviaire, et enfin la route actuelle, vieillissante, qui subit régulièrement des chutes de blocs, des éboulements, des effondrements. Depuis son ouverture en 1976, plusieurs dizaines de décès sont à déplorer.

La livraison tant attendue du viaduc, aujourd'hui, est une étape clé dans la sécurisation de cet itinéraire. Sa mise en service partielle, une fois le raccordement temporaire achevé, permettra une utilisation sans risque sur 70 % du trajet. C'est un immense pas en avant.

[Enjeux de sécurité routière et possibilité de développement des mobilités douces]

Cette mise en service imminente est nécessaire, je le répète, pour sécuriser en premier lieu cet axe vital de notre territoire. Elle permettra également de le fluidifier. Les problèmes de congestion qui ralentissent chaque jour nos concitoyens en seront amoindris, et avec eux, les risques d'accidents de la route. La mise en service du viaduc, du point de vue de la sécurité routière, est un symbole fort : en ce domaine comme en beaucoup d'autres, il n'y a pas de fatalité.

A terme, une fois le projet de Nouvelle Route du Littoral entièrement achevé, la Réunion aura enfin, sur cet axe, l'emprise nécessaire pour un futur transport collectif, ainsi que pour les mobilités douces, qui restent encore trop peu développées sur notre territoire.

Plus de transports en commun, moins de congestion et donc moins de pollution : en ce sens, la NRL s'inscrit dans la droite lignée des projets d'infrastructures soucieux de s'inscrire dans leur environnement, en respectant les atouts patrimoniaux exceptionnels de la nature réunionnaise, véritable havre de biodiversité.

La route ne s'est pas faite contre la forêt, la mobilité ne se fera pas contre l'immuable. Les citoyens et associations environnementales, vigies constantes et essentielles, ont contribué à améliorer au fil des jours cette réalisation. S'il ne peut y avoir de neutralité pour de tels ouvrages, le site peut néanmoins s'enorgueillir d'un impact minimal sur la richesse de notre biodiversité.

Cet axe, structurant pour la vie quotidienne des réunionnais, l'est également pour la vie économique du territoire. Donnant de l'activité aux entreprises réunionnaises, il a élevé le niveau de formation dans le bâtiment et les infrastructures de nos entreprises, il a créé de l'emploi local par effet d'entraînement.

Mais ses retombées économiques ne se limitent pas aux acteurs de sa construction : par une accessibilité améliorée, il donnera, une fois terminé, l'envie aux entreprises d'investir dans un territoire aux infrastructures fiables, modernes, ambitieuses.

Pour les habitants, il sera également un moteur majeur de notre politique de désenclavement. La liaison vitale entre les espaces portuaires de l'ouest de l'île, le pôle urbain du nord, centre administratif et décisionnaire, et enfin l'aéroport sera encore plus étroite. Je n'oublie le lien accru avec les pôles urbains et d'activité du sud de l'île via le prolongement de la route des Tamarins par la NRL.

Nous le savons tous, le projet a pris plus de temps que prévu, et malgré la mise en service partielle l'année prochaine, les parties prenantes ne doivent pas perdre de vue l'objectif principal, qui est de terminer la Nouvelle route du littoral dans son intégralité, dans les délais les plus resserrés possibles, et au coût le plus juste.

Vous pouvez compter, dans ce domaine, sur la détermination de l'Etat à soutenir les acteurs du projet, dans le respect de la relation contractuelle entre les entreprises et le maître d'ouvrage. En fin d'année dernière, je n'ai pas ménagé mes efforts pour que les travaux se poursuivent, et je me tiens prêt, chaque fois que nécessaire, à faciliter les échanges.

Si l'ouverture de carrières en roches massives sur l'île reste à ce stade en suspens, la raréfaction des matériaux à La Réunion, déjà génératrice de surcoûts importants dans le domaine de la construction, imposera que l'on apporte tôt ou tard des solutions autres que celles qui ont pu présenter jusqu'ici un caractère provisoire et limité.

Dans cette perspective, l'Etat a à cœur de faire tout son possible pour que l'approvisionnement en matériaux soit maintenu. Je serai attentif à ce que les acteurs en présence trouvent le moyen de maximiser, autant que faire se peut, la production locale. Je serai également attentif à ce que les acteurs puissent s'approvisionner sans rupture, la continuité du chantier et le rythme des travaux demeurant un objectif premier.

J'aimerais terminer mon propos en revenant sur la promesse d'entrée en service imminente qu'augure la livraison du grand viaduc aujourd'hui. Dès 2022, la nouvelle route du littoral sera ouverte sur plus de la moitié de son tracé, soit 7 kilomètres sur 12, entre Saint-Denis et la sortie de la Grande Chaloupe. Les usagers pourront emprunter un raccordement provisoire à l'ancienne route jusqu'à la livraison totale du chantier.

Cette décision raisonnée a un coût, un coût important, qui plus est dans la période de crise aiguë que nous traversons. C'est pourquoi l'Etat a décidé d'accompagner son financement, au travers de la mobilisation des crédits du plan France Relance. Pour que le chantier avance, et pour que les Réunionnais puissent profiter au plus vite de cette formidable infrastructure routière.

Mesdames et messieurs, permettez-moi à nouveau de saluer tous les travailleurs et citoyens qui ont rendu possible la livraison de ce viaduc aujourd'hui. Ils sont les témoins que la nation investit dans ses infrastructures, atouts essentiels du territoire et de son attractivité. Ils sont aussi et surtout les exemples d'une France moderne aux traditions et aux territoires d'excellence.

Je vous remercie.